



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres en exercice : 29
Présents : 27
Procurations : 2
Absent : 0

Date convocation et affichage : 01/04/26

L'an deux mille vingt-six, le 7 avril à 19h, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle Espace République à Jacou, en nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Renaud Calvat, Maire.

Membres présents :

Renaud Calvat, Maire,
Magali Nazet-Marson, Patrick Azéma, Brigitte March, Jean-Michel Caritey, Sophie Cornut, Benjamin Delprat, Elisabeth Nait, Nicolas Jourdan, adjoints

Christine Baudouin, Sabine Perrier-Bonnet, Daniel Iché, Eric Monin, Bertrand Beauchard, Thibaut Azaubert, Virginie Pascal, Virginie Rigal, Bruno Chareyre, Brice Favre, Laure Derail, Laure Pith, Julie Masson-Aliaga, Karine Anneya, Corentin Pic, Renaud Trinquier, Cindy Husson, Jérémy Veillard, conseillers municipaux

Membres représentés :

Meriem Ferhat pouvoir à Karine Anneya
Jean-Christophe Maurel pouvoir à Laure Pith

Membre absent : /

Secrétaire de séance : Thibaut Azaubert

Affaire 2 – Affectation du résultat – Exercice 2025

Rapporteur : Magali Nazet-Marson

Madame la Première adjointe souligne que l'article L2311-4 du code général des collectivités territoriales dispose que les résultats de l'exécution budgétaire sont affectés par le conseil municipal après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte financier unique (CFU).

En application des dispositions de l'instruction comptable M57, elle propose au conseil municipal d'employer l'excédent de la section de fonctionnement constaté au compte financier unique de l'exercice 2025, à savoir : 3 478 470,99 € comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2025

POUR MEMOIRE :	
- excédent antérieur reporté (excédent 2024 reporté au BP 2025)	2 851 213,61 €
- affectation au compte 1068 (recettes d'investissement prévues au BP 2025)	70 932,85 €
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT AU 31/12/2025	
- excédent	3 478 470,99 €
- déficit	/
AFFECTATION DE L'EXCEDENT AU 31/12/2025	
- affectation au compte 1068 (recettes d'investissement du BP 2026)	2 762 498,64 €
-affectation à l'excédent de fonctionnement reporté (au BP 2026)	715 972,35 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé de Madame la Première adjointe et en avoir délibéré,

ADOpte à L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES la proposition formulée (3 abstentions : Renaud Trinquier, Cindy Husson, Jérémy Veillard).

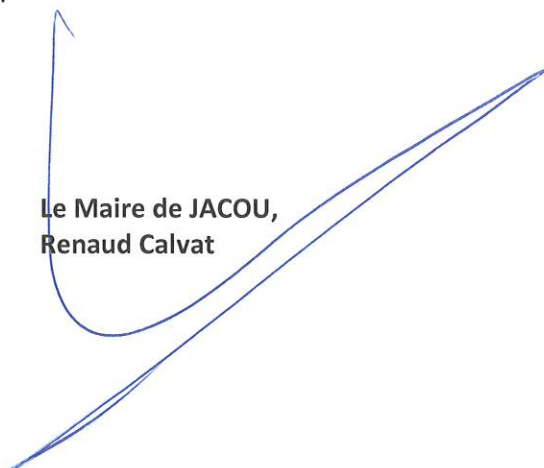
Ainsi fait les jour, mois et an que dessus.

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS.

Le secrétaire de séance,
Thibaut Azaubert



Le Maire de JACOU,
Renaud Calvat



Certifiée exécutoire compte tenu des :

- date d'envoi en Préfecture le : 10/04/26
- date d'affichage le : 10/04/26